

Commune de Cernay-la-Ville

Décision du Maire n°DEC2023_014

prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal
(article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Marché public de travaux pour la construction d'un centre technique municipal – lot n°4 plomberie / sanitaire / ventilation – avenant n°1

La MAIRE de la Commune de CERNAY-LA-VILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU la décision n°DEC2022_031 du 5 décembre 2022 attribuant le lot n°4 du marché public de travaux pour la construction d'un centre technique municipal à l'entreprise ALEXANDRE A&J, sise à Maule (78), pour un montant de 21 803,90€ H.T., soit 26 164,68 € TTC,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'entreprise ALEXANDRE A&J, attributaire du lot n°4 plomberie / sanitaire / ventilation dans le cadre du marché de construction d'un centre technique municipal, un avenant de moins-value d'un montant de 656,80 € H.T., soit 788,16 € TTC, correspondant à :

- Moins-value pour non-fourniture du tube cuivre pour l'alimentation d'un robinet de puisage extérieur : - 849,90 € H.T.
- Plus-value pour la fourniture et la pose de raccords dans regard extérieur pour la création d'une nourrice avec deux départs : + 193,10 € H.T.

Le montant du lot n°4 est porté à 25 376,52 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet.

A Cernay-la-Ville, le 6 novembre 2023

La Maire
Claire CHERET



Mis en ligne le 07/11/2023 à 11h55

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2023

Application agréée E-legalite.com